



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE LOCATION,
INSTALLATION ET EXPLOITATION DE
PRESTATIONS D'ANIMATIONS SPORTIVES
(OASIS 2018) PASSE AVEC L'ASSOCIATION
UCPA SPORT LOISIRS**

**DÉCISION N° AU-18-187
EN DATE DU 21 JUIN 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n°4934 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, 8^{ème} adjoint au Maire ;

VU l'appel d'appel public à la concurrence transmis au profil acheteur et sur le site du BOAMP le 29 mars 2018 relatif au marché de location, installation et exploitation de prestations d'animations sportives (Oasis 2018) ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'Association UCPA SPORT LOISIRS jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association UCPA SPORT LOISIRS, sise, 17 rue Rémy Dumoncel – 75014 PARIS, représentée par Monsieur TORKMANI Hicham, Responsable Développement, le marché de location, installation et exploitation de prestations d'animations sportives (Oasis 2018).

Le marché est passé pour une période allant du 4 juillet 2018 au 31 juillet 2018.

Le montant du marché s'élève à 48 025,00 € HT (non assujetti à la TVA).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjointe au maire chargée des
sports et des relations
internationales,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180621-lmc1H5399H1-AR Date de réception en Préfecture : 21/06/2018 Date de Publication : 21/06/2018
